



Commune de Grancy

Ouverture de la déchetterie le 1er novembre à 9h00 avec café, croissants

Horaires d'ouverture et fermeture

Les horaires sont définis et affichés par la commune de Grancy. La déchetterie est fermée les jours fériés et à titre exceptionnel selon décision communale.

Lundi de 9h00 à 11h00

Mercredi de 17h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Déchets admis

Sont admis les déchets mentionnés ci-dessous :

- les bouteilles en PET
- les batteries pour véhicules légers uniquement
- les vêtements et chaussures usagés (proprement conditionnés)
- les ampoules économiques et les néons non cassés
- les papiers-cartons
- le verre
- l'aluminium (canettes, boîtes de conserve, alu ménage)
- les capsules de café
- le sagex
- les bouteilles en plastique (gros contenants de lessive, d'adoucissant....)
- les déchets encombrants de ménage (mobilier, matelas, etc..., longueur max.3 m. Les quantités supérieures à 200 kg sont à livrer à Valorsa après la validation de la commune de domicile contre paiement lors des heures d'ouverture)
- les déchets inertes (déblais et gravats, etc.) en petites quantités (100 litres ou 100 kg par jour)
- la ferraille (100 kg maximum)
- l'électroménager de petite taille (sont exclus les frigos, lave-vaisselle, lave-linge, four)
- le bois (les quantités supérieures à 200 kg sont à livrer à Valorsa après validation par la commune de domicile contre paiement lors des heures d'ouverture)

- les huiles minérales (huile moteur usagée) et les huiles végétales provenant des particuliers: dépôt autorisé pour un volume de 10 litres au maximum
- les déchets ménagers spéciaux (DSM) : bombes aérosols, bidons de produit d'entretien, médicaments, piles, produits phytosanitaires). Les DSM seront acceptés sous réserve d'être apportés en conditionnement adapté.

Cette liste n'est pas exhaustive, le surveillant est habilité à refuser les dépôts qui de par leurs natures, leurs formes, leurs propriétés ou leurs dimensions présenteraient un danger pour l'exploitation ou pour l'environnement.

Les déchets organiques de taille et jardins (branches et gazon) sont de la responsabilité de chaque village. À Grancy, ils sont amenés à Surchaux.

Déchets non admis

Ne sont pas acceptés dans la déchetterie :

- les ordures ménagères (collecte organisée selon programme établi)
- les produits explosifs ou radioactifs
- les cadavres d'animaux ou déchets carnés
- les déchets hospitaliers et vétérinaires (seringues, compresses)
- les plastiques agricoles
- les bonbonnes de gaz
- les épaves et/ou pièces de véhicules
- les déchets inertes (amiante, Eternit, laine de verre et pierre, carton bitumineux)
- liquides inflammables (essence, mazout, etc)

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée.

Vous trouvez le règlement dans son intégralité sur le site de la commune de Grancy (www.grancy.ch).

Fermeture de la déchetterie actuelle à la route de Vullierens 4

Afin de permettre le transfert des containers de la déchetterie de la route Vullierens 4 dans des bonnes conditions à la nouvelle déchetterie à la route de St-Denis 11 a et b, la déchetterie de la route de Vullierens 4 **sera fermée du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025**. La benne à papier sera également indisponible.

La Municipalité remercie les usagers de ne déposer aucun déchet pendant cette période afin de ne pas entraver le travail des employés communaux.